



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

35-522-02 Erősáramú berendezések felülvizsgálója

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Inspecteur d'installations électriques à courant fort
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- contrôler l'équipement électrique à courant fort conformément à la législation en vigueur ;;
- vérifier, examiner l'existence des documentations requises et les utiliser lors du contrôle (classement dans les catégories de feu, schémas des circuits, documents d'évaluation des contacts, documents d'évaluation de la protection contre la foudre, certificats Ex et CE) ;;
- vérifier le classement dans les catégories de feu de l'équipement électrique, par rapport aux normes applicables ;;
- vérifier les mesures de protection générales ;;
- vérifier les équipements d'alimentation électrique et le réseau de distribution ;;
- inspecter les installations électriques des bâtiments et des locaux ;;
- mesurer la résistance d'isolement des faisceaux de câblage ;;
- en l'absence de classement, à titre d'information, effectuer le classement d'une pièce ou d'un espace ouvert dans une catégorie de feu ;;
- évaluer la protection contre les surintensités à partir des schémas des circuits ;;
- identifier et qualifier les erreurs ;;
- tenir un registre des résultats des mesures, effectuer leur évaluation ;;
- documenter le contrôle, préparer un document de qualification ;;
- enregistrer les schémas de circuit en cas d'absence ;.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7524 Électricien /électricien du bâtiment, électricien /électricienne

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 35 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, basée sur la qualification professionnelle nécessitant l'achèvement du cycle de scolarité primaire et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Test concernant le contrôle des équipements à courant fort</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Contrôle des équipements à courant fort</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Contrôle des équipements à courant fort</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Test concernant le contrôle des équipements à courant fort	5	40.00	Épreuve orale	Contrôle des équipements à courant fort	5	40.00	Épreuve pratique	Contrôle des équipements à courant fort	5	20.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Test concernant le contrôle des équipements à courant fort	5	40.00														
Épreuve orale	Contrôle des équipements à courant fort	5	40.00														
Épreuve pratique	Contrôle des équipements à courant fort	5	20.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 29/2016 (VIII. 26.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 90 % Pratique: 10 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		120 heures
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- Qualifications professionnelles : 34 522 04 Électricien,- Expérience requise : 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'électricité, après l'obtention de la qualification professionnelle requise.		
Modules d'exigences professionnelles: 11268-12 Contrôle de normalisation des équipements à courant fort		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET